



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 19 Février 2020
CR N° 24**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn
Messieurs BOTTONI Pierre - GILBERT Cédric - BOUAZIZ Farid
- SAIDI NEDJAD Hamid

Excusé(es) : Madame MEKSZ Aniko

Invité(es) : Madame FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

Villiers : Le COC a bien noté votre match amical contre Lagny-Serris en -18 ans masculins le dimanche 23 février 2020 à 14h00 au gymnase Jean Macé.

Kremlin Bicêtre : Le COC a bien noté votre tournoi amical avec les clubs de Clamart et Fontenay-aux-Roses le dimanche 23 février 2020 à partir 14h00 au gymnase Ducasse.

APPEL DE SALLE : Le Comité recherche des salles pour l'organisation des finales de Coupe du Val-de-Marne.

Le dimanche 7 juin 2020 pour les -11, -13 et -15 ans Masculins et Féminins.

Le dimanche 14 juin 2020 pour les +16 et -18 ans Masculins et Féminins.

Pour les clubs intéressés, merci d'envoyer un mail au 5894000@ffhandball.net.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris SC 1E / Entente Plesséenne HB 3 du 01/12/2019 :

La COC vous demande de vous mettre rapidement d'accord sur une date pour jouer cette rencontre sinon elle imposera une date pour jouer.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A

Rencontre HBC Choisy le Roi 2 / Marolles HB 3 du 25-26/01/2020 :

La COC attend toujours une réponse du club de Marolles pour valider le report. Sans réponse pour le 25 février 2020, la COC validera le report de cette rencontre au mardi 3 mars 2020 à 20h30.

MOINS DE 18 ANS

1^{ère} DIVISION :

Rencontre US Villejuif HB / CSM Bonneuil HB du 29/02/2020 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 4 avril 2020 à 14h00 au gymnase Maurice Baquet à Villejuif. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

MOINS DE 15 ANS

EXCELLENCE :

Rencontre CSM Finances 2 / Thiais HBC du 02/02/2020 :

Thiais : La COC a bien reçu vos courriers et copies de relance au club du CSM Finances. La COC attend la fin des match aller pour statuer.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Rencontre US Villejuif HB / Stade Français HB du 29/02/2020 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au jeudi 27 février 2020 à 20h30 au gymnase Maurice Baquet à Villejuif. Merci au club de Villejuif de valider la possibilité de jouer à 20h30 au lieu de 20h00.

COUPE DU VAL-DE-MARNE

MASCULINS

MOINS DE 13 ANS

Rencontre Entente Plesséenne HB / US Créteil HB:

La COC attend l'accord du club de Créteil pour jouer le 9 ou 16 mars 2020 à 17h45.



COMMISSION « JEUNES »

MPL22/2019

Valenton, le 19 Février 2020

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN et Pierre WEIMAN
Excusés : Anthony LUCCHESI et Jean RIGOLLET,

NOTE à TOUS LES CLUBS

IMPORTANT : Suite à l'Assemblée générale du Comité fixée au vendredi 5 Juin 2020, tous les matches des championnats jeunes doivent être joués avant le 24 mai au plus tard. Merci à vous d'en prendre bonne note.

LABELLISATION : A ce jour seulement 14 clubs ont établi leur dossier – Attention la date butoir est le lundi 23 février passée cette date, vous n'aurez plus accès.

Moins de 11ans garçons

Poule A

- Rencontre **Nogent/Kremlin Bicêtre du 1^{er} février** : Merci aux 2 clubs de s'entendre pour jouer ce match remis pour cause d'épidémie de grippe. **2^{ème} RAPPEL**

Poule B

- Rencontre **Villiers/Maisons Alfort des 21/22 Mars** : Merci aux 2 clubs de s'entendre sur une date de report et au club de Villiers de fournir un justificatif d'absence des enfants **RAPPEL**.

Poule F

- Rencontre **Villejuif/Ormesson du 25 janvier** : Pourquoi ce forfait d'Ormesson ? Merci à Ormesson de répondre à la proposition de Villejuif : samedi 14 mars à 16h.

Moins de 13 Filles

Excellence

- Rencontre **Chennevières /Vitry du 8 décembre** reportée au 4 avril. Merci d'indiquer l'heure du match. Nous ne connaissons toujours pas l'heure du match.
- Rencontre **St Maur/Chennevières des 25/26 janvier** : nous demandons aux 2 clubs de s'entendre sur l'horaire de la rencontre du mercredi 11 mars. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de l'heure du match.
- Rencontre **Kremlin Bicêtre/Villiers 1 du 29 mars**. Nous donnons notre accord pour le report au week-end des 2/3 mai. Nous attendons le lieu, le jour et l'horaire précis.
- Rencontre **ARCUEIL/IVRY du 25 janvier** : Nous donnons notre accord pour le report. **DERNIER RAPPEL** les 2 clubs doivent s'entendre pour jouer ce match. Sans réponse des 2 clubs les pénalités seront appliquées le 19 Février. Aucun des clubs n'ayant répondu, nous sommes contraints d'appliquer la pénalité prévue par les règlements.

- Rencontre **Villiers 2/Ivry du 29 mars** : Suite aux informations fournies par du Club de Villiers, la commission accepte le report et demande aux 2 clubs de s'entendre sur une date pour jouer ce match. **1er RAPPEL**
- Rencontre **Arcueil/Chennevières des 28/29 mars**. Compte tenu du Challenge régional, nous autorisons le report, merci aux 2 clubs de s'entendre sur la date. **1er RAPPEL**.

Moins de 13 garçons

Poule A

- Rencontre **Chennevières/Choisy des 1^{er}/2 février** : En raison de la classe de neige, le match ne peut se jouer à la date initiale, la Commission Jeunes donne son accord pour le report. Nous avons reçu le justificatif et sommes dans l'attente de la date de report. **3ème RAPPEL** avant pénalités : nous attendons toujours la date du report
- Rencontre **Sucy/Chennevières des 7/8 mars** : Celle-ci est reportée en raison de l'absence des joueurs de Chennevières en voyage scolaire. Merci au club de Chennevières de fournir un justificatif de cette absence et aux 2 clubs de s'entendre sur une date de report. **2^{ème} RAPPEL**.

Poule E

- Rencontre **Bry/Maisons Alfort du 26 janvier** reportée au 8 février – pas de FDME la rencontre a-t-elle été jouée ? Merci de répondre à la question posée dans le dernier compte-rendu.

Poule F

- Rencontre **Boissy/Kremlin Bicêtre des 25/26 janvier** : Le match aura lieu le mercredi 11 mars à 19h au Gymnase Maurice Préault de Boissy. *Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.*

MOINS DE 9ans

Journée du 1^{er} Mars :

- **A Créteil : niveau moyen**
 - participeront : 2 équipes d'Alfortville
 - 1 équipe de Bonneuil
 - 1 équipe de Marolles
 - 1 équipe de Villiers
 - 1 équipe de Créteil
- **A Nogent : niveau moyen**
 - participeront : 2 équipes du Plessis
 - 1 équipe de Sucy
 - 1 équipe de Villejuif
 - 1 équipe de Villeneuve
 - 1 équipe de Nogent

Compte tenu du peu de salles proposées, ce week-end ne concerne que les équipes de niveau moyen. Merci aux 2 clubs organisateurs d'indiquer les horaires du tournoi à la commission et aux clubs concernés.

Week-end des 14/15 mars :

Merci aux clubs d'Alfortville, Bonneuil, Créteil, Ormesson, Le Plessis, Valenton et Villeneuve St Georges de nous confirmer leur accord pour l'organisation d'un plateau. Le prochain compte-rendu de la commission indiquera l'affectation des équipes.

Tournois Mini Hand

Nous apprécierions que les clubs évitent les dates de plateau pour les tournois de Mini Hand

8 Mars	Hay les Roses	
15 Mars	Ivry	
15 Mars	Valenton	
21 Mars	Vitry)
22 Mars	Ormesson) 7 tournois
22 Mars	Caudacienne)
25 Mars Après midi	Le Perreux) sur 8
29 Mars	Cachan)
29 Mars	Boissy)
10 Mai	Champigny	
17 Mai	Chevilly	
17 Mai	Bonneuil	
24 Mai	Arcueil	
7 Juin	Chennevières	

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois. A ce jour et sauf erreur, nous n'avons reçu que celui de Créteil.

Pour la Commission

Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94

Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu **n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.